



Monsieur VERDON remercie les participants. Il rappelle que l'objet de cette concertation n'est pas de débattre mais bien d'écouter les réactions des comités de quartiers au projet de territoire, en plus des contributions que certains ont soumis.

Monsieur SCHMIDT demande pourquoi il y a deux nuances de vert sur la carte.

Monsieur GALLARDO explique que le vert clair correspond aux boisements, cette couche provient de différentes sources d'information qui nécessiterait une actualisation régulière.

Monsieur SCHMIDT souhaite que le caractère champêtre et forestier soit préservé et valorisé. Il est nécessaire de maintenir des parcelles de grande taille (+ de 5000 m<sup>2</sup>) et de privilégier une urbanisation compacte. Les plantations doivent être développées pour cacher les clôtures disgracieuses. Des arbres d'alignement doivent être plantés, en utilisant des essences économes en eau. Les profils type des voies en limite des zones naturelles doivent être revus : chaussée de 6m, fossés, arbres d'alignement. La charte paysagère est à réviser en association avec les syndicats de quartier, à compléter par des prescriptions sur les clôtures. Elle doit être rendue opposable. Il faut révéifier les EBC au regard de la qualité des arbres.

Monsieur VERDON est en accord sur beaucoup de sujets. Il rappelle que la dernière affirmation ne doit pas rentrer en contradiction avec la protection des espaces naturels. Concernant la charte paysagère, le C2D a été reçu. La ville est d'accord pour une révision en partenariat avec ce dernier. Les modalités restant à préciser. La charte est par définition non contraignante. Son intégration dans le PLU pourrait la rendre opposable, ce qui ne semble pas possible.

Monsieur KWIATKOWSKI précise qu'il est en charge, au sein du C2D, de la valorisation de la charte paysagère, qui est incitative et non prescriptive.

Monsieur MARIE-ANNE évoque le SRCAE (schéma régional, climat air énergie). Un décret récent oblige les villes de plus de 50 000 habitants d'élaborer un plan climat. La question de la qualité de l'air est importante.

Monsieur VERDON rappelle que la ville de Pessac élabore actuellement son plan climat en collaboration avec la CUB et Mérignac, et en liaison avec la région (réseau plan climat). Ce document doit être pris en compte par le PLU/PDU/PLH, pour une cohérence globale.

Madame CHARRIER estime que les aplats verts de la cartographie ne représentent pas la réalité.

Monsieur PIETTE précise qu'il y a eu une hésitation à présenter les 2 couleurs, on va revenir à 1 seule !

Madame CHARRIER est favorable aux fermes pédagogiques et AMAP mais demande de porter attention aux nuisances des aires de pacage.

Monsieur DA ROLD relève l'importance de la continuité paysagère entre la coulée verte du Campus et le Bois de Saige ; à conforter et à représenter sur la carte.

Monsieur LESTYNEK retient la transversalité Nature/paysage applicable aux autres politiques (habitat, économie, déplacement). La rocade a été présentée comme une route parc à une époque. Il souhaite que cela s'étende sur les voies importantes et que les plantations existent et soient entretenues. Il note une application parfois difficile des prescriptions des L.123-1-7.

Les espaces de proximité/ convivialité sont très intéressants mais ils ne sont toujours pas réalisés. La densité écologique et la densité urbaine doivent être liées. Les constructions en limite de domaine public ne doivent pas être autorisées, c'est de plus illégal.

Monsieur VERDON rappelle que ce n'est pas parce que cela ne plaît pas à M. LESTYNEK que c'est illégal ! Le PLU l'autorise. L'implantation en limite du domaine public n'est pas opportune dans tous les quartiers mais dans le centre, cela est acceptable.

Monsieur LESTYNEK pense que s'il y a des constructions en continu, il n'y a plus de lien de biodiversité. La remise en eau des ruisseaux est une bonne idée. Au sujet du campus, il est d'accord avec Monsieur DA ROLD. De plus, les lisières du campus doivent être traitées autrement.

La viticulture doit être maintenue en particulier sur Haut-Brana.

La publicité est toujours trop envahissante, notamment avec les panneaux tournants.

Monsieur VERDON rappelle que l'ancien règlement de publicité a été cassé. Le nouveau sera en application cet été. Des dispositions nouvelles ont été engagées, et de nombreux panneaux de 12m<sup>2</sup> ont déjà été déposés. Il est préférable d'avoir des panneaux de 2m<sup>2</sup>, et non de 8 ou 12m<sup>2</sup>.

Les espaces de proximité se développent, à l'instar du square de Madran et du Bois des Roses.

Madame CHARRIER est d'accord sur le passage d'axes conviviaux sur le domaine public mais pas sur le domaine privé. Par ailleurs concernant le PEANP, pour quelle raison, Pessac bloque 700 ha de nature et Mérignac seulement 300 ha ?

Monsieur VERDON affirme que le PEANP a une logique, notamment au regard d'études qui montrent un potentiel naturel, agricole et sylvicole plus important à Pessac. Le conseil général décidera de la poursuite de la procédure.

Au sujet des cheminements, l'extension de la Boucle verte de la CUB est difficile à faire mais c'est dans une logique de déplacement. Ces axes conviviaux sont des intentions qu'il est important d'envisager dans le PLU, dans une logique de long terme. De toute façon la réalisation de ce genre d'aménagement se fait dans le cadre de négociations, l'expropriation est exceptionnelle.

Madame CHARRIER rappelle que les syndicats de quartier de Magonty et de Toctoucau ont déjà travaillé en 2002-2006 et émis des propositions.

Monsieur KWIASKWOSKI pose la question de l'avenir du Bois de Bernis et de la propriété de la Bonnette.

Monsieur PIETTE explique que le bois de Bernis est propriété de la Ville et que le Bois de la Bonnette est une propriété privée classée en EBC.

Monsieur VERDON précise que c'est le propriétaire qui a demandé le classement en EBC car il ne souhaitait pas l'évolution de sa propriété ; toutefois il reste une partie non boisée. De plus une partie du bois est classée dans la ZPPAUP Frugès.

Monsieur MAGNE demande si l'espace vert de lotissement en face du Bois de Bernis sera repris par la ville.

Monsieur VERDON affirme qu'il n'y a pas de demande à ce jour.

Monsieur MAGNE questionne l'évolution des terrains viticoles du Haut-Brana.

Monsieur VERDON constate que le propriétaire de Haut-Brana veut céder sa vigne. Son terrain est classé viticole, et il n'y a pas de volonté de faire évoluer ce classement. La mairie ne peut pas agir sur la succession, hormis faciliter la négociation.

Monsieur MESSE note que le Bois des Roses est toujours un terrain constructible. Concernant le Parc Lavielle, la demande de classement des cyprès chauve n'a jamais abouti.

Monsieur VERDON rappelle que le Bois des Roses et le Parc Lavielle sont des propriétés municipales, donc protégées par ce statut. De plus, en 2006, la ville a supprimé les EBC qui bloquaient les aménagements paysagers, au profit de la protection au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas d'utilité de classer des arbres sur les propriétés municipales.

Monsieur BERTHOMIEUX demande où en est la piste cyclable du Pacha à Toctoucau.

Monsieur LEREDDE répond que la piste a été actée, et qu'un travail est en cours sur son aménagement. Si celle-ci est réalisée côté Pessac, beaucoup d'acquisitions foncières seraient à réaliser. A l'inverse côté Cestas, il y a plus de disponibilités foncières disponibles. En outre cette solution permettrait de bénéficier d'un financement du Conseil Général, Cestas étant hors CUB. Mais pour l'instant aucun financement n'est acté.

Monsieur DELCROIX regrette le peu d'espaces verts dans le quartier des Échoppes/le Vallon. Les grands arbres sur la voie de ceinture disparaîtront sûrement lors de son réaménagement. Il rappelle la nécessité d'entretien des talus par RFF.

Monsieur VERDON confirme cette nécessité. RFF et SNCF sont régulièrement sollicités par la ville. Ces derniers en ont pris conscience, notamment au regard du risque incendie.

Monsieur BORDIN demande si l'emplacement réservé sur les espaces libres de la résidence Compostelle sera maintenu.

Monsieur PIETTE explique que la ville lèvera l'emplacement réservé quand la résidence aménagera des espaces extérieurs ouverts. Des discussions ont eu lieu, des idées ont été présentées mais depuis il n'y a pas d'évolution.

Monsieur DUSSUBIEUX note que le bassin d'étalement de Chappement-Lucildo est en eau alors que ce n'était pas prévu.

Monsieur LEREDDE acquiesce et explique qu'un travail est en cours sur ce problème. L'aménagement du parc d'1 ha se fera dans le cadre de l'aménagement global de Chappement. Une étude pré-opérationnelle va être engagée pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2011.

Monsieur VERDON affirme que cette étude se relançant, des rencontres avec les syndicats de quartier seront menées d'ici à la fin de l'année. Cette zone fait l'objet d'une réflexion globale. Toutefois le secteur du Pacha risque d'évoluer plus rapidement

Monsieur VERDON remercie les participants et clôt la réunion.

Le Chargé de mission  
aménagement durable

**J-Ph. GALLARDO**